

Séminaire Travail et société – Séance 3

Les rémunérations dans une ville de la fin du Moyen Âge : Trévis

La rémunération est une préoccupation ancienne des historiens médiévistes. Des travaux importants ont été menés dans les années 1960, notamment une étape importante est celle de la parution en 1966 d'un numéro spécial de la *Rivista Storica Italiana* consacré à la question du salaire. Une série de grandes enquêtes, dont celles de C.-M. de la Roncière ou de P. Braunstein, voit le jour.

L'un des principaux ouvrages offrant un traitement historique du problème du salariat est celui de l'historien polonais Bronislaw Geremek, *Le Salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles, étude sur le marché de la main-d'œuvre au Moyen Âge*, publié en 1968. Dans cet ouvrage, Geremek se concentre sur les métiers et leur organisation à Paris, notamment la distinction claire entre les maîtres, qui détiennent la propriété de l'atelier et disposent d'un certain capital, et les valets, dont la situation plus précaire les rend dépendants des maîtres. La recherche de Geremek insiste également sur la concurrence qui oppose les valets à d'autres individus : d'abord, les apprentis, qui constituent une main-d'œuvre gratuite et donc privilégiée par les maîtres ; ensuite, les ouvriers peu qualifiés qui s'installent dans une ville et qui sont plus enclin à accepter des salaires bas ; enfin, les maîtres « tombés en pauvreté » qui doivent travailler pour d'autres afin de survivre¹.

L'ouvrage de Geremek a inspiré d'autres recherches plus récentes. Tout d'abord, on peut citer le livre de Philippe Bernardi intitulé *Maître, valet et apprenti, une production bien ordonnée*, paru en 2009. Un autre que l'on peut citer est celui de l'historien Alessandro Stella, qui a étudié les salaires à travers le prisme de la dépendance au travail, dans un ouvrage publié en 1993 intitulé *La révolte des Ciompi : les hommes, les lieux, le travail*. Dans cet ouvrage, Alessandro Stella s'intéresse à la révolte des Ciompi, un mouvement insurrectionnel qui s'est déclenché dans le secteur de l'industrie textile, principalement lainière, à Florence en 1378².

¹ Roux Simone. Bronislaw Geremek, *Le Salariat dans l'artisanat parisien aux XIII^e-XV^e siècles, étude sur le marché de la main-d'œuvre au Moyen Âge*. In: *Annales. Economies, sociétés, civilisations*. 25^e année, N. 1, 1970, pp. 223-225.

² Simone Roux, *Le monde des villes au Moyen Âge*, Hachette supérieur, 2^e édition, Paris, 2004, pp.100-101.

L'une des conclusions de Stella, qui fait encore l'objet de débats entre les historiens, est que l'apprentissage au Moyen Âge est une forme de domination exercée par les maîtres sur les apprentis.

En 1992, Immanuel Wallerstein et Joan Smith dirigent un ouvrage intitulé *Creating and Transforming Households : the constraints of the world-economy*, dans lequel ils s'intéressent aux différentes sources de revenus perçues par les ménages, qui ont aussi les moyens de produire par eux-mêmes. Ils identifient cinq formes différentes de revenus : les salaires, octroyés en échange d'un travail et dont le montant est fixé par un contrat ; les ventes sur le marché d'objets produits par le foyer ; le loyer, qui désigne à la fois la location d'outils de travail ou d'une surface ; le transfert, notamment l'argent versé par l'État aux ménages ; enfin, la subsistance, forme d'autoconsommation par laquelle le ménage consomme et utilise ce qu'elle produit. La conclusion à laquelle on aboutit est que tous les membres d'un ménage produisent un revenu.

Ainsi, plusieurs questions méritent d'être retenues pour traiter des rémunérations à Trévise à la fin de l'époque médiévale : comment se constitue le salaire à cette époque et selon quelles modalités ? En quoi les sources nous renseignent sur la diversité des formes de salaires ainsi que sur les inégalités au sein d'une même activité ou d'une même entreprise ? Comment les sources attestent d'une répartition des tâches, répartition pouvant être genrée ou différenciée par l'expérience de l'employé ? Enfin, comment les documents de l'époque confirment la possibilité d'une négociation, sur les salaires ou le temps de travail, entre l'employé et l'employeur ?

L'exemple auquel nous nous sommes intéressés dans ce séminaire est celui de la ville de Trévise au XV^e siècle. Trévise est une ville du nord de l'Italie, en Vénétie, à quelques kilomètres au nord de Venise, qui domine économiquement et politiquement la région. Avec environ 10 000 habitants au XV^e siècle, Trévise est une petite cité par rapport aux autres villes du nord de l'Italie comme Florence, Venise ou Milan. Elle est une cité sujette de Venise, à qui elle verse un impôt servant à financer les guerres menées par la cité.

Le cas des rémunérations à Trévise est intéressant à étudier grâce à la richesse de ses sources. On ne trouve pas la même profusion de documents dans d'autres régions, notamment dans le cas de la France. Trois sources différentes nous permettent de mieux cerner les rémunérations au XV^e siècle mais nécessitent parfois d'être confrontées pour tracer des histoires individuelles à Trévise à cette époque. Tout d'abord, on peut s'appuyer sur les *estimi*, des

registres fiscaux dans lesquels sont consignés les neuf recensements fiscaux menés à Trévisse entre 1434 et 1499. Les *estimi* nous fournissent la composition précise de la famille recensée ainsi que des domestiques qui travaillent pour le foyer. L'avantage des *estimi* vient du fait qu'ils offrent un large panorama de la population de Trévisse, puisque toute la population est amenée à déclarer ses activités et ses ressources afin de contribuer aux impôts de la ville : il peut exister des cas de fraudes, mais ils restent cependant très limités et marginaux. Les actes notariés sont aussi utiles pour avoir une estimation des rémunérations à Trévisse : rédigés en latin, ils consignent les embauches réalisées et précisent les méthodes de rémunération. Les actes notariés conservent également la nature et les termes du contrat fixé entre l'employeur et le salarié : lorsqu'un contrat est conclu entre un employeur et un employé sur plusieurs années, il est par exemple précisé que ce dernier sera logé, nourri et habillé par l'employeur. Enfin, les registres du plus grand hôpital de Trévisse, l'*Ospedale di Santa Maria dei Battuti* doivent être mobilisés grâce à la précision de leurs informations : cet hôpital est l'institution la plus riche de Trévisse, il possède notamment des terres et embauche beaucoup de personnes pour les exploiter ou mener des réparations dans les bâtiments ; l'avantage de ces registres vient du fait qu'ils consignent toutes les rentrées d'argent et les dépenses réalisées pour le salaire des ouvriers. Chacune de ces sources apportent des informations variées et précises pour l'ensemble des activités économiques. Mais la difficulté que doit surmonter l'historien face à ces sources est la pluralité des termes employés pour désigner le salaire versé : on trouve ainsi les termes de *salario*, *salariato* ou de *lavorante* pour qualifier les employés à qui le salaire est versé.

Ces sources donnent des précisions plus variées que les simples salaires. Les registres de l'hôpital nous informent que des femmes sont employées en dehors du foyer, auprès de l'institution, afin de fabriquer les langes requis pour les nourrissons et les soins. On apprend également en parcourant ces documents qu'il existe une différenciation des salaires pour des activités. Les *estimi* permettent de connaître la nature et le montant du salaire, ainsi que sa date de versement, à savoir si le salaire est versé à la journée, au mois ou à l'année par exemple. Dans le cas d'un salaire versé à la semaine, il arrive que l'employeur établisse un calcul de la production, afin de payer à la pièce produite. En revanche, ces sources ne sont pas exemptes de limites, qu'il convient de souligner : ainsi, on ignore souvent la durée pendant laquelle un individu a travaillé au sein d'une même entreprise, ce qui nécessite de circuler entre les différentes sources pour suivre la trajectoire d'un individu.

Plusieurs conclusions peuvent être tirées à partir de l'analyse de ces sources : tout d'abord, la plupart des contrats sont souvent fragiles car ils sont soit rompus si l'employé part

travailler ailleurs, soit renégociés par les employés qui ont parfois les moyens, notamment intellectuels, de discuter de leurs conditions de travail auprès de leurs employeurs.

On voit également que la plupart de ces contrats sont courts, puisque les employeurs cherchent à adapter l'embauche d'ouvriers en fonction de leurs besoins à un moment précis. Un autre enseignement que l'on peut tirer de ces sources est qu'il n'y a pas de mode de rétribution unique propre à une activité spécifique ou au sein de la même entreprise ; de même, ces sources témoignent d'une personnalisation des salaires, qui sont parfois calculés en fonction de l'efficacité des employés, souvent selon le volume de production dans le cadre des ateliers. Une autre conclusion que l'on peut établir est la division genrée des tâches, puisque les hommes occupent souvent des activités manuelles et les femmes étant principalement engagées par les foyers comme nourrices ou bien comme servantes, notamment dans les auberges par exemple : leur salaire est alors souvent versé à l'année et peut parfois être plus élevé que celui de certains hommes puisqu'il peut avoisiner les 3 à 5 livres par mois.

Il existe également des distinctions dans le temps de travail fixé par les contrats, tout d'abord dans les dates de versement du salaire : comme on l'a vu précédemment, celui-ci peut être exprimé à l'année, au mois, à la journée, et selon la production de l'ouvrier, à savoir à la pièce ou à la tâche réalisée. Une certaine hiérarchie semble cependant se dessiner dans le versement du salaire puisque le salaire au mois est souvent réservé aux ouvriers les plus qualifiés bénéficiant d'une plus longue expérience. De même, on peut voir un marché du travail et une concurrence s'établir entre les différents employés, qui négocient leurs salaires et acceptent des rémunérations plus faibles afin de s'assurer un emploi.

Pour illustrer toutes les conclusions auxquelles on peut arriver en étudiant les salaires à Trévis au XV^e siècle, on peut mobiliser l'exemple d'un céramiste, Benedetto, qui a engagé plusieurs domestiques et un apprenti : alors que les domestiques sont rémunérés en argent, l'apprenti est simplement chaussé et logé. Donc on comprend qu'en fonction des statuts et des activités, le salaire ne se définit pas de la même manière. De plus, Benedetto fait le choix de payer à la pièce ses salariés travaillant l'été afin de favoriser leur productivité. Le choix du salaire est donc stratégique selon les attentes des maîtres, les besoins de production et les différents types de contrats. Certaines personnes sont plus propices à percevoir un salaire stable sur l'année, comme les domestiques, contrairement à des ouvriers payés à la tâche.